

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026
Sous la Présidence de
Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL

Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL

Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 - 1 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Après avoir procédé à la désignation des délégués et de leurs suppléants.

La liste Holtzheim Demain obtient 13 délégués et 5 suppléants

La liste Holtzheim en Transparence obtient 2 délégués.

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24/06/2026

Holtzheim, le 24 juin 2026

Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.



Département BAS-RHIN
 Arrondissement de
 STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
 Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026
 Sous la Présidence de
Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27
 Conseillers en fonction : 27
 Conseillers présents : 25
 Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL
 Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL
 Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 - 2 Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du CGCT, il convient de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

Il est proposé de nommer Valérie HUSS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et

DESIGNE en qualité de secrétaire de séance Valérie HUSS

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 067-216702126-20260605-DELCM202606052-DE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du
présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le
24/06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

Le secrétaire de séance Valérie HUSS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
 Arrondissement de
 STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM
 Extrait du Procès-Verbal
 Délibérations du Conseil Municipal
 Séance ordinaire du 5 juin 2026
 Sous la Présidence de
Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27
 Conseillers en fonction : 27
 Conseillers présents : 25
 Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPP, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL
 Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL
 Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

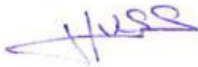
2026/06/05 - 3 Approbation du PV du 28 avril 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 avril 2026, transmis aux membres du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 avril 2026.

A l'unanimité		Pour	23	Contre	4	Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	---	------------	--	----------------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
 Holtzheim, le 24 juin 2026
 Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK




Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026



ID : 067-216702126-20260605-DELCM202606053-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026
Sous la Présidence de
Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL
Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL
Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 – 4 Etablissement de la liste préparatoire des jurys d’assises pour 2027

Chaque année, conformément à l’article 261 du code de la procédure pénale, il appartient aux communes de procéder publiquement au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d’un nombre de noms multiplié par trois par rapport au tableau fixé par l’arrêté préfectoral.

Vu le courrier de la Préfecture en date du 23 avril 2026

Vu l’article 261 du code de Procédure Pénale

Le Conseil Municipal après avoir tiré au sort le nom de 9 noms à partir de la liste électorale.

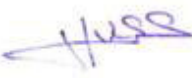
DRESSE la liste préparatoire des jurys d’assises comme suit :



Nom	Prénom
BENYOUB	ALI
BILLARD	Justine Cloe Alisson
LAMBERT	Regis Claude Daniel
MATHIS	Jean-Luc
SCHAERER	Yannick
SCHWOOB	Florian
TRUTMANN	Christian Joseph
WEINUM	Clément
ZERR	Julien Benoit

PRECISE que la présente délibération sera transmise à la Préfecture du Bas-Rhin et au Greffe de la Cour d'Assises du Bas-Rhin.

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALEK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026
Sous la Présidence de
Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL
Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL
Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 - 5 Communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle coordonné sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg

La Chambre régionale des comptes Grand Est a procédé ces derniers mois à un contrôle coordonné sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg, qui a porté sur les exercices 2021 et suivants, dont le rapport d'observations définitives est à présent communicable.

Quatre bailleurs sociaux ont également été interrogés dans le cadre du contrôle : Habitation Moderne, Ophéa, le Foyer moderne de Schiltigheim et Alsace Habitat, ainsi que l'AREAL. Une seule recommandation a été formulée, à l'attention de l'Eurométropole, des bailleurs et de l'AREAL, relative à la réalisation d'une analyse partagée et approfondie des refus de logements sociaux et des besoins sociaux sur le territoire de l'Eurométropole.

Vu l'article L 243-8 du code des juridictions financières,
Vu les rapports d'observations définitives

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 067-216702126-20260605-DELCM202606055-DE




Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

PREND ACTE de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle coordonné sur l'accès au logement social dans l'agglomération de Strasbourg.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Sous la Présidence de

Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPEL, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL

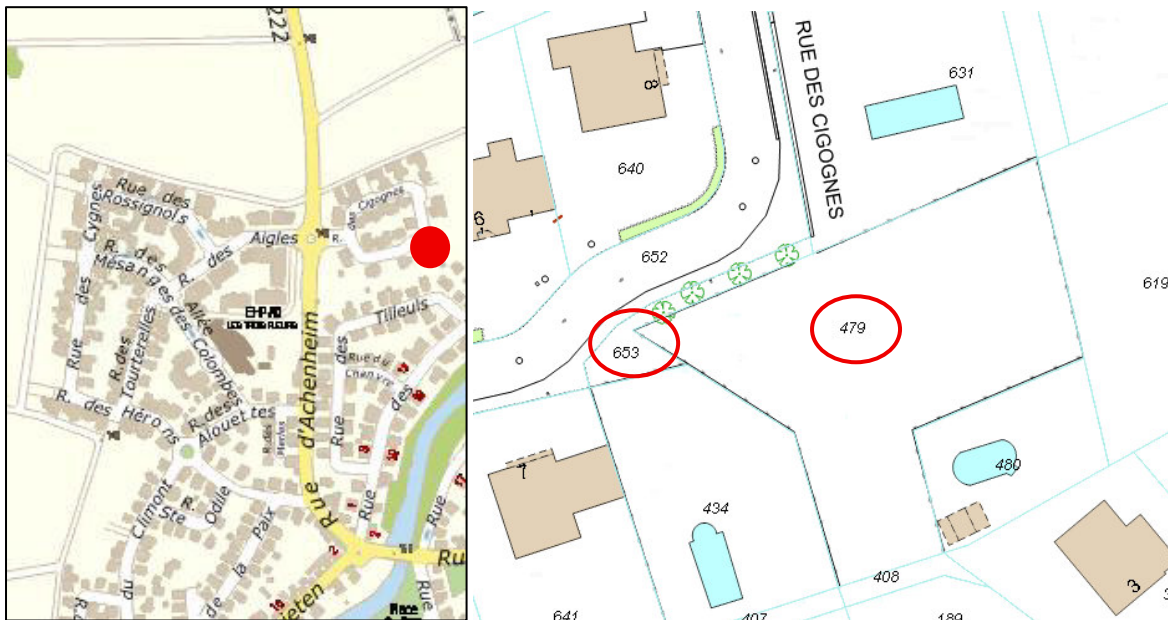
Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL

Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 – 6 Echange de terrain à titre gracieux Commune de Holtzheim / Consorts MASSART

Dans le cadre d'une vente avec projet de construction de 2 maisons individuelles, les consorts MASSART souhaitent optimiser l'accès à leur parcelle section 27 n°479 afin de faciliter notamment l'entrée carrossable et l'apport des réseaux, en créant un passage sur la rue des Cigognes via la parcelle section 27 n°653 qui appartient à la commune. Ladite parcelle ne dispose en effet pas d'accès direct à la voie publique.



La parcelle section 27 n°653 ayant été rétrocedée à la collectivité à l'euro symbolique à des fins d'espaces verts suite à l'aménagement du lotissement LES COLOMBES II, une cession ou une servitude sur ce terrain communal n'est pas envisageable sans compromettre l'utilisation du foncier.

Monsieur le Maire propose ainsi le principe d'un échange de terrains à surface équivalente et à titre gracieux, selon une disposition du nouveau terrain à destination de la commune qui bénéficierait d'un aménagement en arbres et espaces verts dans ce secteur.

En compensation, suivant une convention qui sera passée avec les propriétaires de la parcelle, ceux-ci ou les acquéreurs successifs se chargeront sur la nouvelle parcelle qui appartiendra à la commune

- De la plantation d'arbres, en nombre et essences définis par la commune, ceci dans le cadre de la politique de plantation de la commune
- De l'entretien du site

Les frais de transaction seront à la charge des conjoints MASSART.

Cette solution d'échange de parcelles à surface équivalente et à titre gracieux sous ces conditions permettra :

- De maintenir les surfaces d'espaces verts de la commune
- De réaliser un accès optimal à la propriété MASSART
- D'assurer cette opération sans engager sans la commune, ni financièrement, ni au regard d'une quelconque servitude
- De confier les plantations et entretien de la nouvelle parcelle communale aux propriétaires riverains qui en sont demandeurs.

VU la demande des conjoints MASSART en date du 12 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026

Publié le 25/06/2026

ID : 067-216702126-20260606-DELCM202606056-DE



VU le procès-verbal d'arpentage,

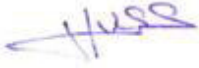
Le Conseil, Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'échange de parcelles à titre gratuit entre la Commune de Holtzheim et les consorts MASSART tel qu'énoncé ci-après : la commune de Holtzheim cède 0,32 ares de sa parcelle cadastrée section 27 n°653 ; les consorts MASSART cèdent 0,32 ares de leur parcelle cadastrée section 27 n°479.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cet échange.

A l'unanimité		Pour	23	Contre	4	Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	--	------	----	--------	---	------------	--	----------------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALEK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Sous la Présidence de

Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPEL, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL

Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL

Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 – 7 Ressources humaines : Création d'un emploi permanent de bibliothécaire à temps complet (catégorie A) et d'un emploi permanent d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (catégorie B).

Conformément à l'article 313-1 du code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi permanent de bibliothécaire à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026 pour les fonctions de Responsable de la médiathèque.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 444, indice majoré : 395 afférente au grade de bibliothécaire catégorie A.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

DECIDE la création d'un emploi permanent d'assistante de Conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026 pour les fonctions de Responsable de la médiathèque.


Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 389 indice majoré : 373 afférente au grade d'assistante de Conservation du patrimoine et des bibliothèques.

La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Sous la Présidence de

Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPEL, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL

Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL

Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 - 8 Approbation du lancement du projet relatif à la construction ou l'extension d'un accueil périscolaire et d'un Relais Petite Enfance pour les enfants des écoles de Holtzheim et autorisation de lancer une consultation pour la mission Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Contexte et objectifs du projet

Dans un contexte d'évolution des besoins des familles et de renforcement des services à la population, la commune souhaite engager un projet de construction ou d'extension d'un équipement dédié à l'accueil des enfants scolarisés des écoles ainsi qu'au Relais de la Petite Enfance (RPE) dans la commune de Holtzheim.

Ce projet vise la création d'un bâtiment regroupant :

- Un **accueil périscolaire** destiné aux enfants des écoles de Holtzheim ;

- Un **Relais Petite Enfance (RPE)**, lieu d'information, d'accompagnement et de coordination pour les assistants maternels et les familles.

2. Enjeux du projet

La réalisation de cet équipement répond à plusieurs objectifs structurants pour la commune :

- **Améliorer la qualité de l'accueil des enfants et des familles**, en proposant des locaux adaptés, fonctionnels et sécurisés ;
- **Répondre à l'évolution des besoins liés à la croissance démographique et à l'organisation des temps périscolaires** ;
- **Regrouper des services complémentaires de la petite enfance et de l'enfance**, favorisant les synergies et la lisibilité de l'offre ;
- **Renforcer l'attractivité du territoire communal** en matière de services aux familles ;
- **Optimiser le fonctionnement des services existants** dans des locaux mieux adaptés aux usages actuels.

3. Nécessité d'un accompagnement en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

Compte tenu de la complexité du projet (programmation fonctionnelle, études préalables, montage financier, procédures de consultation et suivi opérationnel), il apparaît nécessaire de recourir à une mission d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)**.

Cette mission permettra à la commune :

- D'être accompagnée dans la définition précise du programme fonctionnel ;
- De sécuriser les choix techniques, juridiques et financiers ;
- De préparer et conduire les procédures de consultation des maîtres d'œuvre ;
- De garantir la bonne coordination des différentes phases du projet ;
- D'optimiser les délais et les coûts de réalisation.

4. Lancement de la consultation

Afin de sélectionner un prestataire AMO, il est proposé d'autoriser le lancement d'une consultation conformément aux règles de la commande publique.

Cette prestation constituera une étape préalable indispensable à la mise en œuvre opérationnelle du projet de construction.



5. Conclusion

Le projet de construction ou d'extension d'un accueil périscolaire et d'un Relais Petite Enfance s'inscrit dans une politique volontariste en faveur des familles et de la petite enfance.

Le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage constitue une garantie de sécurité et de qualité dans la conduite de cette opération structurante pour la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au lancement du projet de construction ou d'extension d'un accueil périscolaire et d'un Relais Petite Enfance.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation en vue de la passation du marché public relatif à une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026
Sous la Présidence de
Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27
Conseillers en fonction : 27
Conseillers présents : 25
Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPPE, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL
Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL
Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 - 9 Autorisation de signer un avenant au contrat de concession simplifiée portant délégation de gestion d'un service public relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre Péri-scolaire de Holtzheim -ouverture d'une 5^e semaine

La Commune a confié la gestion du service périscolaire à L'Association Générale des Familles dans le cadre contrat de concession simplifiée portant délégation de gestion d'un service public relatif à la gestion et l'exploitation du Centre Péri-scolaire de Holtzheim – ouverture d'une 5^esemaine.

Afin de répondre à l'évolution des besoins des familles et à l'augmentation des demandes d'accueil durant la période estivale, il est proposé de modifier les conditions d'organisation du service par la conclusion d'un avenant à la convention en vigueur.

Cet avenant a pour objet l'ouverture d'une semaine supplémentaire d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) durant l'été.

La fréquentation prévisionnelle retenue pour cette semaine supplémentaire est estimée à 35 enfants.

Cette évolution permettra :

- D'assurer une meilleure continuité du service public rendu aux familles ;
- De renforcer l'offre d'accueil de loisirs sur le territoire ;
- D'adapter le fonctionnement du service aux besoins constatés pendant la période estivale.

Sur le plan financier, l'intégration de cette semaine supplémentaire d'ALSH "été" entraîne une révision de la participation communale.

Ainsi, la participation de la commune s'élèverait à 80 814 €, contre 79 435 € prévus au budget initial, soit une participation complémentaire de 1 379 €.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la collectivité.

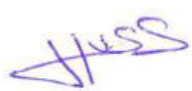
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public du périscolaire intégrant une semaine supplémentaire d'ALSH été ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avenant y afférent ainsi que tout document afférent.

A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	---------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.

Département BAS-RHIN
Arrondissement de
STRASBOURG- CAMPAGNE

COMMUNE DE HOLTZHEIM

Extrait du Procès-Verbal
Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 5 juin 2026

Sous la Présidence de

Monsieur le Maire Vincent SCHALCK

Conseillers élus : 27

Conseillers en fonction : 27

Conseillers présents : 25

Procurations : 3

Membres présents :

Mesdames et Messieurs Bruno MICHEL, Michèle HOUILLON, Marc TROESTLER, Chantal LEONARD, Christian SUDERMANN, Marine BRINI HECKER, Mathieu GRAFF, Catherine FRANCK, Valérie HUSS, Magalie SERRE, Sandra HIPP, Damien WAGNER, Florian CLOQUEMIN, Joana BUCHER Stéphanie BACHELET, Mathieu RAEDEL, Resul SAHN, Catherine LASAK, Brahim ATMIMOU, Rémy PERCQ, Coralie BRUBACH, Marie Ange HEMBERGER.

Absents excusés avec procuration :

Sylvie STEIMER Procuration à Mathieu RARDEL

Nicolas BERNHARD Procuration à Bruno MICHEL

Michael DOBLE Procuration à Vincent SCHALCK

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

2026/06/05 - 10 Mise à disposition à titre gracieux de la salle WADO KAI au profit de l'Inspection de la Circonscription de Strasbourg

Vu la demande de Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Strasbourg 4 sollicitant la commune pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle WADO KAI dans le cadre d'une réunion du conseil de l'Inspection de l'Éducation nationale ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'accorder, à titre gratuit, la mise à disposition de la salle WADO KAI à Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale pour l'organisation d'une réunion du conseil de l'Inspection de l'Éducation nationale.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 24/06/2026

Reçu en préfecture le 24/06/2026


Publié le 25/06/2026

ID : 067-216702126-20260605-DELCM2026060510-DE



A l'unanimité	X	Pour		Contre		Abstention		Adoptée	X	Non adoptée	
---------------	---	------	--	--------	--	------------	--	----------------	---	-------------	--

Le secrétaire de séance Valérie HUSS



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte, ensuite de son dépôt à la Préfecture le 24 /06/2026
Holtzheim, le 24 juin 2026
Monsieur le Maire, Vincent SCHALCK



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception au contrôle de légalité de la Préfecture.